

ARRETE n° 22-233
Chargé de mission pour la participation
à la mise en place du nouveau SIEP

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

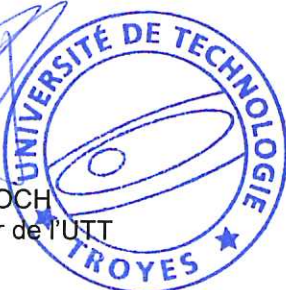

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du
15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du
1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article unique :

Une mission pour la participation à la mise en place du nouveau Système d'Information
Enseignement et Pédagogie au sein de l'UTT est confiée à M. Benjamin RUIZ à compter du
1^{er} septembre 2022, pour une durée de 2 ans, renouvelable, soit jusqu'au 31 août 2024. L'objet de
ce travail est décrit dans la lettre de mission ci-jointe.

Fait à Troyes, le 1^{er} juin 2022



Pierre KOCH
Directeur de l'UTT

Benjamin RUIZ
Enseignant-Chercheur



Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

DFP

Diffusion générale : www.utt.fr

Page 1 sur 1

